



African Evaluation Association
Association Africaine d'Evaluation

APPEL DE CANDIDATURES
Election du Vice-Président de l'AfrEA

Date limite : Le vendredi 5 avril 2019

La Commission électorale indépendante de l'Association Africaine d'Evaluation (AfrEA) sollicite des candidatures pour l'élection prochaine d'un vice-président qui rejoindra le nouveau Conseil d'administration. **Veillez noter que cette nomination n'est ouverte qu'aux membres des pays francophones afin d'assurer l'équilibre linguistique au sein du comité exécutif comme le prévoit la constitution de l'AfrEA.**

Les membres nouvellement élus seront en fonction jusqu'en mars 2021.

Conditions à remplir (les exigences pour tous les candidats)

Lors de l'examen des candidatures, la Commission électorale indépendante prendra en considération les informations suivantes (Règles pour les candidats, extraites de l'article 6 de la Constitution de l'AfrEA):

- chaque candidat doit être membre d'une VOPE depuis au moins quatre (4) ans et être en règle (sauf les membres institutionnels)
- chaque candidat doit avoir été membre de l'exécutif d'une VOPE pendant au moins deux ans
- chaque candidat doit avoir assisté à au moins deux conférences biennales et réunions de l'Assemblée générale de l'AfrEA
- chaque candidat peut être nommé à l'élection par n'importe quel membre et peut se présenter aux élections s'il/elle remplit les critères fixés aux articles 6 et 3 de la Constitution de l'AfrEA
- chaque candidat doit présenter un CV écrit avec les qualifications requises pour servir l'AfrEA

Une attention particulière sera également accordée à une représentation et un équilibre adéquats selon les critères suivants énoncés à l'article 6 de la Constitution de l'AfrEA : "Le conseil d'administration doit représenter autant que possible la parité des sexes, l'inclusion



African Evaluation Association
Association Africaine d'Evaluation

sociale et la diversité des membres de l'Association " et " L'équilibre entre les sexes et les langues doit être respecté au niveau du Comité exécutif ".

Processus de soumission

Chaque dossier de candidature doit contenir:

- **Qualifications du candidat:** un curriculum vitae abrégé et à jour du candidat : 3 pages au maximum sur lesquelles reposent les qualifications requises pour servir l'AfrEA.

- **Déclaration du candidat:** une brève déclaration du candidat fournissant des réponses aux trois questions suivantes:

(1) Pourquoi suis-je intéressé à servir l'AfrEA en tant que membre du Conseil d'administration?

(2) Quelles sont mes compétences et aptitudes pertinentes pour servir l'AfrEA en tant que membre du Conseil d'administration?

(3) Pour quel poste au sein du conseil d'administration je propose ma candidature et ce pourquoi (la raison)?

N.B.: Les candidats ne peuvent postuler qu'à un seul poste.

- **Appui aux candidats:** une lettre d'appui (de référence) de la VOPE du candidat décrivant les raisons pour lesquelles le candidat est digne de servir l'AfrEA.

Calendrier et processus d'élection du conseil d'administration

Les dossiers de candidature doivent être soumis par courriel à : election@afrea.org au plus tard **le vendredi 5 avril 2019 à 17 h GMT**, pour tous les candidats. Toute demande soumise après la date limite ne sera pas prise en compte.

Le processus électoral se déroulera en ligne au cours de la deuxième quinzaine d'avril et sera suivi par une commission électorale indépendante. Les déclarations des candidats seront affichées pour tous les membres en règle de l'AfrEA (c.-à-d. les cotisations payées) pour une période de 10 jours civils suivant la période de nomination. Tous les électeurs inscrits



African Evaluation Association
Association Africaine d'Evaluation

recevront une invitation électronique à voter pour les candidats à une date qui sera annoncée ultérieurement.

Les résultats seront annoncés en ligne.

Information

Toute question concernant le processus de nomination doit être adressée au Secrétariat de l'AfrEA: info@afrea.org

La commission électorale indépendante